

AIDE A L'ADHESION SPORTIVE ET CULTURELLE SENIORS

Pour les Séniors Olivetains
âgés de 60 ans ou plus et
bénéficiaires de l'ASPA

(Allocation Solidarité aux Personnes Agées)

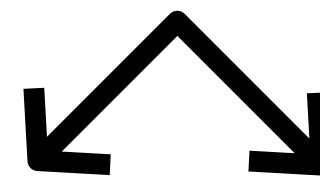
Bénéficiez d'une prise en charge
de 100€ maximum pour une
activité pratiquée dans une
structure olivetaine

①

Je choisis une activité à Olivet

②

Je choisis le mode de prise en charge ,
en fonction de cela je me munis des justificatifs demandés ci dessous



Prise en charge **sans avance du paiement**

L'aide sera versée à la structure sportive ou culturelle

Pour cela j'ai besoin :

- De mon justificatif d'inscription à la structure de loisirs mentionnant le montant total de l'activité
- Un justificatif du versement de l'ASPA
- Le RIB de la structure

Un échange entre le CCAS et la structure pourra avoir lieu si nécessaire

Prise en charge **avec avance du paiement puis remboursement**

Le CCAS me verse l'aide directement

Pour cela j'ai besoin :

- De mon justificatif d'inscription à la structure de loisirs mentionnant le montant total de l'activité et le montant que j'ai déjà versé
- Un justificatif du versement de l'ASPA
- Mon RIB

③

JE TRANSMETS LES DOCUMENTS AU CCAS AVANT LE 15 NOVEMBRE 2026

- A l'accueil du service Batiment E de la mairie 283 rue du Général de Gaulle à Olivet
- Par email à l'adresse social@olivet.fr